

Chancellerie fédérale ChF

La Chancellerie fédérale (ChF) est l'organe d'état-major du gouvernement (Conseil fédéral). Elle fait également la liaison entre les sept départements de l'administration fédérale, entre le Conseil fédéral et le Parlement, et entre le Conseil fédéral et le public. Organisation et coordination, soutien et planification, transmission, traduction et publication, communication et information sont autant de domaines clés de la Chancellerie fédérale, qui occupe 250 personnes, dont la plupart travaillent à Berne. Cet organe de l'administration fédérale est dirigé par un chancelier ou une chancelière. Le Parlement élit tous les quatre ans celui ou celle qui sera à la tête de la Chancellerie fédérale, en même temps qu'il élit les membres du Conseil fédéral.

Les tâches de la Chancellerie fédérale

- La ChF conseille le Conseil fédéral et lui apporte son soutien dans les tâches de planification et de coordination des affaires gouvernementales. Elle planifie les dossiers et prépare les programmes de travail, puis supervise leur mise en œuvre
- Elle prépare les séances du Conseil fédéral et apporte son soutien à la présidence de la Confédération dans la conduite des séances
- Elle est responsable de l'information émanant du Conseil fédéral (conférences et communiqués de presse) et coordonne les informations émanant des départements. Elle s'occupe aussi de la coordination des pages Internet de la Confédération et elle gère le portail des autorités suisses, www.ch.ch
- Elle élabore ses propres projets d'actes législatifs et assiste les départements et les offices, sur les plans juridique et rédactionnel, dans l'élaboration de leurs projets d'actes législatifs
- Elle traduit les textes de la Confédération dans les trois langues officielles et en anglais, et elle veille à la qualité des publications officielles et de leur traduction
- Elle est responsable de la publication des textes officiels de la Confédération dans ces trois langues
- Elle organise et coordonne les élections et les votations fédérales, de même qu'elle procède à un examen préliminaire formel des initiatives populaires et des projets référendaires
- Sur le plan administratif, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence est subordonné à la ChF

Exemples de fonctions pour les diplômés

Juriste chargé du suivi des projets législatifs, juriste dans le domaine de la protection des données, rédacteur d'actes législatifs, traducteur/terminologue, expert en sciences politiques, expert en communication

Informations sur les places de stage et les postes vacants

Vous trouverez postes vacants et places de stage pour les diplômés des universités et des hautes écoles à l'adresse suivante:
www.emploi.admin.ch

Champs d'activités

- Planification politique
- Droits politiques
- Terminologie et traduction
- Configuration des sites
- Internet et intranet
- Communication et information
- Protection de la personnalité et des données
- Principe de la transparence

Domaines d'études recherchés

- Sciences politiques
- Droit
- Langues et traduction
- Médias et communication

Contact

Chancellerie fédérale
Tél. 058 462 21 11
Fax 058 462 36 41
webmaster@admin.ch
www.bk.admin.ch

